

CODERANDO 95

Comité départemental de la randonnée pédestre du Val d'Oise

CAHIER D'ACTEUR DÉBAT PUBLIC A16

Octobre 2007



Le Comité départemental de la randonnée pédestre du Val d'Oise, plus connu sous l'appellation Codérando95, représente la FF Randonnée pédestre sur le département.

Il est constitué de

- 50 Associations
- 3000 Licenciés

Il entretient 1600 km d'itinéraires balisés par 110 Baliseurs bénévoles.

Il est le maître d'œuvre du PDIPR qui contient plus de 2100 km de chemins protégés par la loi ; il est partenaire du Conseil Général du Val d'Oise.

Contacts

Comité départemental de la randonnée pédestre du Val d'Oise

<http://www.coderando95.org>

Siège social – technique sentiers et itinéraires – Environnement

Maison des Comités

106 rue des Bussys

95600 EAUBONNE

Tel.: 01 34 27 19 05

Fax : 01 39 59 42 78

coderando95aubonne@wanadoo.fr

La Boutique de la randonnée, bureau administratif, adresse postale, renseignements et documentation

CODERANDO95 «La Conciergerie»

28 rue Pierre Brossolette BP6

95270 ASNIERES SUR OISE

Tel.: 01 30 35 81 82

Fax : 01 30 35 34 91

coderando95viarmes@wanadoo.fr

Gîte «l'Etape Georges Doyer»

44 rue de la Fontaine d'Amour

95270 VIARMES

Tel.: 01 34 68 01 52

Fax : 01 34 09 33 95

LE PROLONGEMENT DE L'A16 ET LA CIRCULATION DOUCE LES CHEMINS « PATRIMOINE DE L'HUMANITE » LA RN1 EST UNE BARRIÈRE INFRANCHISSABLE

Les chemins de circulation douce doivent préserver la communication entre les secteurs formés par les grandes voies de déplacement.

Depuis que la RN1 est dans sa forme actuelle, il n'est pas possible d'aller de Presles à Maffliers ou à Nerville, autrement qu'en passant par le pont de la RD64E ou par le carrefour de la RD78.

Hormis ces deux points, il est actuellement impossible de traverser. Ces deux passages sont dangereux pour les utilisateurs de circulation douce*. Le pont de la RD64E, sur lequel passe le GR1** est dangereux pour les cyclistes et quasiment impossible pour les équestres. Les randonneurs pédestres doivent emprunter le passage situé entre la rambarde du pont et la barrière métallique de sécurité...

Le carrefour de la RD78 n'a pas de passage protégé et il faut aller 200 m plus loin pour pouvoir traverser en sécurité à hauteur du Poirier Rouget. Ajoutons que pour les cyclistes il leur est impossible à cet endroit de tourner à gauche dans le sens Province-Paris pour aller à Presles.

PROFITONS DES TRAVAUX SUR L'A16 POUR RÉTABLIR LES LIAISONS PERDUES



Le GR1 passe entre la rambarde du pont et la protection métallique.

Le Comité départemental de la randonnée pédestre, est conscient qu'au 21^{ème} siècle, nous avons besoin d'aéroports performants, de TGV, de voies rapides et d'autoroutes, mais ce n'est pas une raison pour délaisser les chemins.

*Circulation douce : Circulation des non-motorisés, c'est-à-dire les pédestres, les équestres et les cyclistes

**GR1 : Chemin de grande randonnée pédestre faisant le tour de la région IDF

Cahier d'acteur
FFRandonnée - Coderando 95
réalisé dans le cadre
du débat public organisé par

cndp
Commission particulière
au débat public
Prolongement de l'A16
de l'Isle-Adam à la Francilienne

RÉTABLIR LES LIAISONS QUI EXISTAIENT

Le projet d'extension de l'A16 entre l'Isle-Adam et la Croix Verte, propose 4 variantes possibles dénommées A, B, C et D.

Les variantes A, B et C sont communes sur leur partie nord au regard du tronçon qui nous intéresse, c'est-à-dire du pont de la RD64E au carrefour de la jonction de la RD78 et de la RN1, à hauteur du Poirier Rouget. Pour la variante D cette partie serait requalifiée en route nationale.

Quelle que soit la variante choisie, le Codérando95 souhaite que soient rétablies les liaisons qui existaient : le Fond Génot qui reliait directement Nerville au lieu dit La Cave à Presles et l'ancienne route Royale du Bois Carreau. Ces rétablissements assureraient la liaison entre les itinéraires du massif de la forêt de l'Isle-Adam et ceux de la forêt de Carnelle.



Chemins et PDIPR :
— chemins inscrits au PDIPR
— chemins non inscrits mais utiles à la randonnée

Ces chemins sont d'autant plus nécessaires qu'ils sont situés à proximité de zones urbaines et offrent aux populations de ces zones urbaines, le stade leur permettant de pratiquer leurs loisirs de plein air dont nous avons tous besoin.

Pour compléter notre demande, il faudrait que ces deux passages soient distincts d'un passage Grande faune, lequel serait prévu à hauteur du Bois Carreau. Le Bois Carreau est un bio-corridor qui assure le passage animal entre les massifs forestiers de l'Isle Adam/Montmorency et de Carnelle via Chantilly, Hallate, etc, et toutes les forêts de Picardie.

Ce passage Grande faune, aérien car là aussi le relief s'y prête, devra être entièrement séparé des passages « circulation douce » et engins agricoles. Il devra être difficile d'accès aux humains pour ne pas perturber les animaux.

A nos yeux, notre demande ne paraît pas exorbitante car elle s'inscrit dans un schéma de développement et d'environnement durable.



Les chemins sont coupés par la RN1
La photo a été prise sur l'autre partie du chemin

Rétablir ces liaisons respecterait le PDIPR*** et assurerait le maillage du plan de randonnée Valdoisien actuellement divisé en deux sur ce tronçon.

Le rétablissement de ces passages pourrait se faire par des passages inférieurs, car à priori, le relief des deux endroits s'y prête bien. Ces passages inférieurs s'intégreraient dans le paysage. Ces liaisons seraient d'autant plus faciles à réaliser que les chemins existent toujours mais sont fermés par la RN1.

IL Y A URGENCE

Le calendrier du projet de l'Extension de l'A16, prévoit le début des travaux en 2013 et la mise en circulation en 2016. Pourquoi attendre tout ce temps ?

C'est la partie administrative qui prend le plus de temps. D'accord, mais dans le cas présent, les chemins sont existants et les propriétaires connus. Dès lors que la variante, quelle qu'elle soit A, B, C ou D, aura été choisie, qu'est-ce qui empêchera l'avancement de ces travaux. Il n'est pas besoin d'attendre 2013 pour offrir aux Valdoisiens un maillage de leur terrain d'évolution en circulation douce.

La réalisation rapide des passages souterrains demandés n'est pas une utopie. Les travaux de réalisation de ces passages peuvent se faire « sous circulation », la preuve technique nous en a été apportée il y a quelques années, par la réalisation d'un passage souterrain au lieudit Maison Neuve sur la commune de Maffliers, pour permettre aux agriculteurs d'avoir accès avec leurs engins agricoles, aux champs situés de l'autre côté de la RN1.

Nous appelons toutes les personnes, toutes les associations, tous les élus se sentant concernés et approuvant notre demande à nous adresser un courrier de soutien, pour légitimer celle-ci.

***PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ce plan protège par la loi les chemins qui y sont inscrits par la volonté des communes sur lesquelles ils se situent.